



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/60

QUESTION N°3

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DEMISSION DE MONSIEUR LOUIS VINCENT DE SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE CONNAN

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY -
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET
Christophe CONNAN - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Christophe BATAIS - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Fahed HADJI a donné procuration à Claude CAUET
Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Maria GUYON
Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Adélaïde DA PAULA

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27**

N°D2023_60 – ADMINISTRATION GENERALE / Démission de Monsieur Louis VINCENT de ses fonctions de conseiller municipal et installation de Monsieur Christophe CONNAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Monsieur Louis VINCENT a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Adeline ANCORA a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Louis VINCENT en qualité de conseiller municipal.
- ✓ **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Christophe CONNAN en qualité de conseiller municipal.

Transmis en Préfecture le : 08/12/2023

Publié(e) le : 08/12/2023

Exécutoire le : 08/12/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

